

**Résolution CM/ResDip(2008)1  
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,  
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)<sup>1</sup>*

**Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels**

**Rapport annuel pour l'année 2018**

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat : France

Nom de la zone : Parc national du Mercantour

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés : 10 ans (octroi en 1993 puis renouvellements en 1998, 2003 et 2008)

**Autorité centrale concernée :**

Nom :        Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie  
              Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature  
              Direction de l'eau et de la biodiversité - Sous-direction des espaces naturels  
Adresse:    Arche de la Défense - F-92055 La Défense Cedex - FRANCE  
Tél :        +33 1 40 81 29 94  
Fax :  
e-mail :     deb@developpement-durable.gouv.fr  
www :

**Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :**

Nom :        Etablissement public du Parc National du Mercantour  
              Monsieur Christophe Viret, directeur  
Adresse :    23, rue d'Italie - BP 1316 – F- 06006 NICE Cedex 1 - FRANCE  
Tel :        +33 4.93.16.78.88  
Fax :  
e-mail :     christophe.viret@mercantour-parcnational.fr  
www :        www.mercantour.eu

---

<sup>1</sup> Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

**1. Conditions :** Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

N/A

**2. Recommandations :** Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. continuer d'œuvrer à la mobilisation et à l'inclusion complète des dernières communes qui n'ont pas encore adopté la charte du parc : nous travaillons avec les communes non adhérentes au travers d'actions sur leur territoire, afin d'instaurer de la confiance et de l'envie

2. consentir tous les efforts possibles et rechercher des possibilités de financement afin que la gestion du parc et les activités et projets de recherche scientifique, de surveillance, d'éducation et de sensibilisation du public, ainsi que les partenariats avec les communes, qui sont autant d'aspects importants, puissent être réalisés d'une manière harmonieuse : certains projets sont en cours de validation (Wolf Life, PITER, Plan national loup 2018-2022, etc.)

3. maintenir un suivi régulier des grands carnivores et d'autres espèces clés, notamment en coopération avec les régions et pays voisins : nos sommes partenaire d'un Life avec les italiens, les solvènes et les autrichiens – la manifestation d'intérêt vient d'être acceptée – partenaire aussi de 2 PITER – etc.

4. rechercher la meilleure solution possible dans le cas spécifique de la route du col de la Bonette (« piste de la Moutière » ou « route de la Bonette », baptisée « Requalification Bonette ») pour que cette voie (et le secteur de la zone centrale du parc qu'elle traverse) reste une expérience, notamment pour les automobilistes, en réduisant toutefois le plus possible les retombées négatives sur la nature et en sensibilisant les automobilistes aux objectifs du parc national : en cours dans une excellente dynamique partenariale

5. poursuivre la coopération et les travaux transfrontaliers avec le parc naturel des Alpes-Maritimes ainsi que l'examen de la possibilité de créer un parc international Alpi Maritime-Mercantour, en concertation avec les autorités de la France et de l'Italie ; continuer d'œuvrer à une intégration croissante : en cours de réflexion

**3. Gestion du site :** Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Pas d'évolution notable

**4. Frontières :** Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Une nouvelle commune, Barcelonnette, a adhéré à la charte du Parc, commune qui n'était pas dans le périmètre initial de création du Parc. Un décret en conseil d'état en date du 29/08/2018 officialise cette initiative inédite en France.

**5. Autres informations :** Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Néant

\*\*\*

Les sections suivantes du formulaire doivent seulement être remplies pour l'année précédant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés, c'est-à-dire année 4 après l'octroi du Diplôme européen ou année 9 après son renouvellement.

**6. Patrimoine naturel (description abiotique générale: géomorphologie, géologie et hydrogéologie, habitats, flore, faune, paysage) – Etat de conservation**

1. Milieu : modifications ou altérations des milieux d'origine naturelle ou anthropique, accidentelles ou durables, effectives ou prévisibles : **pas de changements**
2. Flore et végétation : évolution des populations florales et du tapis végétal; causes présumées : **pas de changements**
3. Faune : modification des populations sédentaires ou migratrices ; lieux de concentration, de ponte ou de reproduction : **quelques changements comme par exemple, le maintien d'une augmentation des populations de Tétrasyre sur des sites qui ont été mis en défend (des randonneurs en hiver) par le Parc**

**7. Patrimoine culturel et contexte socio-économique**

- 7.1 Patrimoine culturel
  - 7.1.1 Changements concernant le patrimoine culturel : **changement avec la poursuite de l'étude d'un patrimoine archéologique découvert en aire d'adhésion et qui fait l'objet de fouilles sous maîtrise d'ouvrage du Parc**
- 7.2 Contexte socio-économique
  - 7.2.1 Changements concernant le contexte socio-économique : **pas de changements**

**8. Intérêt pédagogique et scientifique**

- 8.1 Visiteurs – Politique d'information
  - 8.1.1 Infrastructures d'accueil et information du public (bâtiments, brochures, plans, cartes, etc.) : **changements avec l'isolation thermique et l'amélioration des la scénographie de certaines maisons du Parc et la redynamisation de la vente des produits pédagogiques**
  - 8.1.2 Fréquentation et comportement des visiteurs (nombre, répartition dans l'espace et le temps) : **pas de changement**
  - 8.1.3 Visites particulières (personnalités, groupes, etc.) : **pas de changements**
- 8.2 Recherche scientifique
  - 8.2.1 Recherches en cours ou terminées (observation, expérimentation; recensement ou inventaire des espèces figurant aux annexes de la Convention de Berne, etc.) : **changements avec la réalisation de plusieurs atlas de la biodiversité communale**
  - 8.2.2 Publications scientifiques : **changements avec des publications scientifiques dont des descriptions de nouvelles espèces pour la science**

**9. Description de la zone (vulnérabilité, statut juridique de protection, régime foncier, documentation)**

1. Modifications d'ordre législatif ou réglementaire : **pas de changements**
2. Modifications du régime foncier (domanialisation, locations, etc.) : **pas de changements**
3. Extension ou aliénation, nouvelles affectations (par exemple en réserves intégrales) : **pas de changements**

## 10. Gestion de la zone (plan de gestion, budget et personnel)

### 6.1. Aménagements effectués

- 10.1.1 Interventions écologiques sur la flore et les biotopes ; contrôle de la faune : **changements avec mesures et actions diverses en faveur de plusieurs espèces et habitats (Tétras lyre, Gypaète barbu, bouquetins zones humides, etc.**
- 10.1.2 Protection contre les éléments naturels (feux, régime des eaux): **pas de changements**
- 10.1.3 Voies d'accès et de circulation (pistes, chemins, parkings, signalisation, clôtures, etc.): **pas de changements**
- 10.1.4 Equipement de séjour (refuges d'observation ou d'étude): **pas de changements**
- 10.1.5 Gestion des déchets: **pas de changements**
- 10.1.6 Utilisation de systèmes d'énergies renouvelables

### 6.2. Gestion

- 10.2.1 Service administratif : modifications intervenues: **pas de changements**
- 10.2.2 Service de gardiennage : modifications intervenues: **pas de changements**
- 10.2.3 Mesures de police intérieure: **changements avec divers arrêtés et autorisations du directeur et du conseil d'administration ont été pris**
- 10.2.4 Infractions et dégradations ; poursuites judiciaires: **changements plusieurs contentieux sont en cours de traitement et des infractions sont été relevées**

## 11. Incidence de l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés

Une reconnaissance par les visiteurs et une satisfaction en interne